

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY
SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TREND A ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Prévisionnel 2026 de l'entente intercommunale du Pays de Corlay

La commission de l'entente intercommunale du Pays de Corlay a eu lieu le mardi 26 février dernier. Le prévisionnel 2026 proposé, intégré au budget de la commune, est le suivant :

BP 2026 de l'entente intercommunale du Pays de Corlay

Commission sport - Culture-enseignement loisirs et autres association (montants alloués)

Subventions aux associations sportives		
tennis de table	3 200 €	
volley ball	3 500 €	
école de foot	2 000 €	
total		8 700 €
Comité cantonal d'embellissement		180 €
Poste d'animateur sportif (associations des parents d'élèves)		5 000 €
APE Fargantine	1 250 €	
APEL St Joseph	1 200 €	
APE Plussulien/St Mayeux	1 600 €	
OGE C La Harmoye Saint Martin	950 €	
Poste d'animateur sportif (cap sport)		6 000 €
Subvention outil en main		800 €
Subvention association maison de retraite Corlay		2 000 €
ADMR		5 000 €
GEAPCG		
TOTAL		27 680,00

Animation jeunesse 2026

Subvention du fonctionnement	5 796,00 €	
Subvention poste animation jeunesse	2 760,00 €	
<i>TOTAL</i>		8 556,00
<u>Minibus</u> : assurance + entretien	-	2 500,00
<u>Opération séduction médecins</u>	-	1 200,00
<u>Feu d'artifice</u>	-	1 900,00
<u>ALSH extrascolaire 2026</u>	-	47 852,00
<i>TOTAL DES CHARGES 2026</i>		89 688,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le prévisionnel 2026 (intégré au budget de la commune) de l'entente intercommunale du Pays de Corlay.

Pour extrait conforme à la délibération
 en date du 30 juillet 2026.

Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
 Le 13 octobre 2026
 Certifié par M. le Maire.

